

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 22.05.2023 / 10

LUNDI 22 MAI 2023 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 41
Nombre de pouvoirs : 6
Absents sans pouvoirs : 22
Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le 22 MAI, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BENARD, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT, Mr Fabrice FOUCHET, Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Mickaël LAFOSSE, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mme Françoise MECKERT, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mme Estelle PLANCHON (arrivée à 18 h 47) Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Edwige HAYS.
- Mme Sylvaine HOULLEMARE, pouvoir à Mr Christophe LERNER.
- Mr Philippe LESAULNIER, pouvoir à Mr Jean-Claude BENARD.
- Mr Michel PITARD, pouvoir à Mme Martine DESHAYES.
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Xavier LEMARCHAND.

Absents excusés :

- Mr Daniel ANTOINE.
- Mr Patrick BEAUJAN.
- Mme Jeannine LECLERC.
- Mme Stéphanie MARTIN.
- Mme Christine MOTTÉ.
- Mme Chantal POUCHARD.

Absents :

- Mme Virginie BARRIERE.
- Mme Evelyne BOUDEVIN.
- Mr Nicolas CHEREL.
- Mme Solène CUDENNEC.
- Mr Régis DUBOIS.
- Mr Thibault ECALARD.
- Mr Jérôme EDON.
- Mme Violaine GAUDEMER.
- Mr Arnauld JERU.
- Mme Véronique LADROUE.
- Mme Virginie LAURO.
- Mme Laure MONTREUIL.
- Mr Dominique MOREAU.
- Mr Arnaud PHILIPPE.
- Mme Pascaline PHILIPPON.
- Mme Audrey QUERUEL.

Mr Denis LE GOUT est désigné secrétaire de séance.

**MEULLES - VENTE DE L'EX VOIE COMMUNALE N°203 DIT DU POTIL
CADASTREE SECTION 429D N°---(Ex DNC)**

Vu la demande d'acquisition de Madame Marie FOUBERT et de Monsieur Sébastien LUCIEN de la voie communale n°203 dit du Potil de la Commune historique de Meulles,
Vu le découpage réalisé par le géomètre en date du 05 Avril 2023,

Vu l'avis France Domaine en date du 13 Décembre 2022 fixant la valeur au m² à 1,00 € et rappelant que les collectivités locales peuvent vendre à un prix plus élevé / acquérir à un prix plus bas.

Vu les mesures de désaffectation et de déclassement prises par le Conseil Municipal en date du 22 Mai 2023 relatives à la voie communale n°203 afin de la réintégrer dans le domaine privé de la Commune de LIVAROT PAYS D'AUGE,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix du bien d'une superficie de 162 m² à 2,00 € HT le m² soit 324,00 euros HT (388,80 € TTC), de dire que les frais de géomètre et les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Les élus auront à :

- Donner leur accord pour la vente de l'ex-voie communale n°203 dit du Potil cadastrée 429D N°--- (Ex DNC) d'une superficie de 162 m² à 2,00 € HT le m² soit 324,00 euros HT (388,80 € TTC) à Madame Marie FOUBERT et Monsieur Sébastien LUCIEN,
- Dire que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de de l'acquéreur,
- Désigner Maître David GSCHWEND pour rédiger l'acte de vente,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour concrétiser cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la vente de l'ex-voie communale n°203 dit du Potil cadastrée 429D N°--- (Ex DNC) d'une superficie de 162 m² à 2,00 € HT le m² soit 324,00 euros HT (388,80 € TTC) à Madame Marie FOUBERT et Monsieur Sébastien LUCIEN,
- **DIT** que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de de l'acquéreur,
- **DÉSIGNE** Maître David GSCHWEND pour rédiger l'acte de vente,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour concrétiser cette vente.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 22 mai 2023.



Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20230522-2023-30-05-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2023